



DISPOSITIONS RÉGLEMENTAIRES

Le zonage

●●●● limite de zone

UBa 7mET désignation de la zone

Les prescriptions

bâtiment de valeur patrimoniale

bâtiment remarquable de type 1

bâtiment remarquable de type 2

bâtiment remarquable de type 3

bâtiment remarquable de type 4

emplacement réservé

espace boisé classé à conserver ou à créer

espace planté à conserver ou à créer

élément de paysage à préserver

orientations d'aménagement et de programmation

ensemble urbain cohérent

autre secteur de mixité sociale

périmètre d'attente de projet d'aménagement global

Les emplacements réservés

emplacement réservé

BAT 03 numéro d'opération

Les informations

ancien emplacement réservé de la VLS de Haguenau maintenu à titre illustratif dans l'attente de la prise en compte sur le plan cadastral

réseau ferré (IGN Bd Topo 2025)

secteur entrée de vieux village

alignement d'arbres

cortège végétal à préserver ou à créer

marge de reculement

ligne de construction

façade remarquable

clôture soumise à dispositions particulières

mur de clôture et porche remarquable

linéaire commercial et de service

arbre ou groupe d'arbre à conserver ou à créer

élément paysager à protéger

Communauté d'Agglomération de **HAGUENAU**

PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL

01 02 03 04 05 06 07 08 09 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22 23 24 25 26 27 28 29 30 31 32 33 34 35 36 37 38 39 40 41 42 43 44 45 46 47 48 49 50 51 52 53 54 55 56 57 58 59 60 61 62 63 64 65

RÈGLEMENT GRAPHIQUE

Planche n° 57

Bischwiller, Kaltenhouse, Oberhoffen-sur-Moder

PLUi Approuvé 11 Décembre 2025

Échelle : 1 / 2 000 eme

Communauté d'Agglomération de Haguenau

adeus